

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal 1014 Lausanne

Fédération des sociétés de fonctionnaires vaudois (FSF)
Monsieur Jérôme Farine
Président
Ch. des Allinges 2
1006 Lausanne

Réf.: PM/15018471

Lausanne, le 24 juin 2015

(11_PET_071) Pétition concernant les primes d'ancienneté et la Commission de réexamen des fonctions

Monsieur le Président,

Le 3 mai 2011, la Fédération des sociétés de fonctionnaires et des associations du parapublic vaudois (FSF) a déposé une pétition demandant au Conseil d'Etat :

- « la mise en oeuvre immédiate de l'article 52 al. 1 de la LPers (2003) ainsi qu'il s'y était engagé lors des négociations de la Lpers : Après dix ans d'activité, une gratification d'ancienneté de service est versée tous les cinq ans ;
- la création immédiate de la Commission de réévaluation des fonctions, comme l'y oblige le décret de novembre 2008, permettant notamment un réexamen sérieux des fonctions administratives ».

Le 27 septembre 2011, le Grand Conseil a adopté les conclusions du rapport de la commission thématique des pétitions sur le premier volet de la pétition (primes d'ancienneté) et refusé celles sur le second volet (commission de réévaluation des fonctions). La pétition a donc été prise en considération partiellement et renvoyée au Conseil d'Etat.

Par la présente, nous vous présentons un point de situation sur ces deux objets.

S'agissant de la gratification d'ancienneté, le Conseil d'Etat a adopté une directive réglant le versement d'une indemnité tous les 5 ans, après 10 ans de service, à compter du 1^{er} janvier 2015, selon le barème suivant :

- 10 ans: 500 fr.; - 15 ans: 600 fr.; - 20 ans: 700 fr.; - 25 ans: 800 fr.; - 30 ans: 900 fr.; - 35 ans: 1'000 fr.; - 40 ans: 1'100 fr. CONSEIL D'ETAT 2.



En ce qui concerne la Commission d'évaluation des fonctions (CEF), son règlement a été adopté le 4 décembre 2013 par le Conseil d'Etat. La séance constitutive de la Commission d'évaluation des fonctions s'est déroulée le 28 avril 2014. Elle s'est ensuite réunie à un rythme bimensuel. Elle siège actuellement à Lausanne sis rue St-Martin 8.

Tout en nous tenant à votre disposition pour de plus amples renseignements que vous souhaiteriez, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT

Madard

LE CHANCELIER

Pierre-Yves Maillard

Vincent Grandjean

Copie

· Monsieur Jacques Nicolet, Président du Grand Conseil